



<http://www.ctd-avocats.com/> -- <https://www.ctd-avocats.fr/>

COMMUNIQUE SCP

AVRIL 2020

COVID - 19

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID 19, comme vous le savez, le Gouvernement a pris des arrêtés en date du 14 et 15 mars 2020 obligeant la fermeture immédiate des établissements recevant du public « non indispensables à la vie du pays ».

Aussi, depuis le 15 mars, beaucoup d'entreprises ont dû faire face à un arrêt partiel voire total de leur activité.

De mesures pour l'application de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 ont été prises, notamment par les ordonnances des 25 et 27 mars ou du 1^{er} avril 2020 (source : <https://www.vie-publique.fr/dossier/273985-les-ordonnances-covid-19-mars-et-avril-2020-dossier>).

Un grand nombre d'entre nous est concerné par ces dispositions, très techniques parfois.

Le mois de mars a été celui de la découverte de la situation d'urgence sanitaire inédite, avec toutes les conséquences en découlant et de l'analyse.

Les mois d'avril et mai à venir doivent être ceux de l'adaptation, de la réaction et de la préparation à la reprise de nos activités !

Que vous soyez employeur ou employé, chef d'entreprise, indépendant, micro-entrepreneur, ..., vous êtes vraisemblablement concerné par cette situation exceptionnelle.

Nous rappelons à nos clients que nous sommes à leurs côtés pour intervenir aussi bien sur nos sites de :

SAINT-NAZAIRE (44600), 2 Rue de l'Etoile du Matin

02 40 53 33 50 - contact@ctd-avocats.com

NANTES (44000), 13 Rue Bertrand Geslin

02 40 20 34 58 - contactnantes@ctd-avocats.com

PORNIC (44210), le Campus Route de Saint Michel

02 40 82 32 42 - contact@ctd-avocats.com

Le Cabinet intervient principalement dans les domaines suivants :

- Le droit de la construction (*spécialisation*)
- Le droit commercial (*spécialisation*), des affaires et des sociétés
- Le droit du travail
- Le droit de la famille
- Les voies d'exécution

Mais également dans un certain nombre de domaines plus particuliers.

Membre des réseaux ALTAJURIS INTERNATIONAL et EUROLAW, nous pouvons intervenir tant sur tout le territoire national qu'en Europe.

Notamment nous rédigeons divers type d'actes ou de contrats (*convention de concubinage, de Pacs, de divorce, prêt, contrat de tout type, cession de titres ou de fonds, droit au bail, licence ou cession de marque, contrat de travail, transaction prud'homale, procuration, reconnaissance de dette, protocole et règlement amiable de différents,...*) en recourant à l'Acte Electronique d'Avocat, une manière sécurisée et 100 % dématérialisée tout en garantissant la force probante permettant de ne pas avoir à se déplacer.

Enfin, nous rappelons que le Conseil National des Barreaux (CNB) a mis en place un accompagnement téléphonique pour tous les Barreaux de France afin que vous puissiez obtenir un premier échange gratuit auprès des avocats référents.

Aussi n'hésitez pas à prendre contact pour préparer l'avenir.

L'équipe de la SCP CADORET TOUSSAINT DENIS & ASSOCIES